



# MOBILITÉS

## AVEC FO COM, FAITES RESPECTER VOS DROITS!

Au quotidien, La Poste attend de vous: «d'être agiles et mobilisés pour développer le business clients, améliorer l'expérience clients et l'expérience collaborateurs pour être demain la banque préférée des français». En donnant le meilleur de vous-mêmes, sans vous ménager... Pour se faire elle continue de transformer les «fronts» et les «middles», elle transforme en profondeur sa gouvernance, elle change vos organisations et vos horaires de travail en aggravant vos conditions de travail. En contre partie, La Poste s'engageait à reconnaître votre «investissement».

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous demander si ces principes relèvent du réel ou du virtuel. La réalité est toute autre! Il faut dire que La Banque Postale et ses dirigeants sont plus préoccupés à relever vos objectifs de PNB et ne lésinent d'ailleurs pas sur les méthodes ou les mesquineries pour économiser des millions d'euros.

Pourtant l'accord Réussir Ensemble que FO Com a négocié et signé prévoit certaines garanties, certains accompagnements que La Poste doit appliquer. Ainsi dans le cadre d'une mobilité suite à transition professionnelle ou mobilité choisie, l'accord prévoit:

### Transition professionnelle:

- Indemnité de 2000 euros,
- Dispositif de compensation de la perte de rémunération variable (égale à deux fois la différence entre le montant du variable cible de la fonction visée et le montant du variable cible de la fonction quittée).

### Suite à une mobilité choisie:

- 250 euros,
- La transposition de vos compétences professionnelle acquises et sans déclassement,
- Dispositif de compensation de la perte de rémunération variable (égale à deux fois la différence entre le montant du variable cible de la fonction visée et le montant du variable cible de la fonction quittée),
- Aucun délai ou séjour minimum ne peut vous être imposé que ce soit en matière de promotion, de mobilité ou de perception d'indemnité,
- Des indemnités d'accompagnement dans le cadre de la mobilité géographique.



Des questions? Si ces droits ne sont pas respectés, rapprochez vous des représentants FO Com qui restent à votre écoute et sont à votre disposition pour vous aider dans vos requêtes individuelles. Ils sauront prendre leurs responsabilités pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits et les dispositions de l'accord *Réussir Ensemble*.

Vous pouvez également nous contacter par le site de la Fédération ou par mail [noelle.pelegris@fo-com.com](mailto:noelle.pelegris@fo-com.com)

